

Nom commercial : ecosol BRITE S

Numéro de la matière: SUB302021180000

Version : 7 / EU

Date de révision: 26.04.2017

the date of issue: 09.03.07

remplace la version : 6 / EU

Date d'impression 27.07.17

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

ecosol BRITE S

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Liquide de rinçage pour lave-vaisselle et lave-verre. Réservé uniquement à un usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

HAGLEITNER HYGIENE International GmbH
Lunastrasse 5
A-5700 Zell am See
No. de téléphone +43 (0)5 0456
No. Fax +43 (0)5 0456 7777
E-Mail regulatoryaffairs@hagleitner.at
Service émetteur /
téléphone Regulatory Affairs
Adresse email de la
personne regulatoryaffairs@hagleitner.at
responsable pour
cette FDS

Adresse/Fournisseur

HAGLEITNER HYGIENE International GmbH
Lunastrasse 5
AT5700 Zell am See
No. de téléphone +43 (0)5 0456
No. Fax +43 (0)5 0456 7777
Adresse email de la
personne regulatoryaffairs@hagleitner.at
responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Anti Poison Center Vienna: +43 (0)1 406 43430

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3	H226
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Chronic 3	H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Nom commercial : ecosol BRITE S

Numéro de la matière: SUB302021180000

Version : 7 / EU

Date de révision: 26.04.2017

the date of issue: 09.03.07

remplace la version : 6 / EU

Date d'impression 27.07.17

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger ***



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger ***

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence ***

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient ALCOHOL, C12/C15, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED

Réservé uniquement à un usage professionnel.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux (règlement (CE) no 1272/2008)

ALCOHOL, C12/C15, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED

No. CAS	120313-48-6				
Concentration	>=	10	<	25	%

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	H400
Eye Dam. 1	H318
Skin Irrit. 2	H315
Aquatic Chronic 3	H412

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	M = 1
-----------------	-------

Acide citrique anhydre

No. CAS	77-92-9
No. EINECS	201-069-1
Numéro d'enregistrement	01-2119457026-42

Nom commercial : ecosol BRITE S

Numéro de la matière: SUB302021180000

Version : 7 / EU

Date de révision: 26.04.2017

the date of issue: 09.03.07

remplace la version : 6 / EU

Date d'impression 27.07.17

Concentration	>=	10	<	25	%
---------------	----	----	---	----	---

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319
--------------	------

fatty alcohol alkoxyate 4

No. CAS POLYMER

No. EINECS POLYMER

Numéro 02-2119552554-37-0000

d'enregistrement

Concentration	>=	10	<	25	%
---------------	----	----	---	----	---

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
--------------	------

Eye Irrit. 2	H319
--------------	------

Aquatic Chronic 3	H412
-------------------	------

Propane-2-ol

No. CAS 67-63-0

No. EINECS 200-661-7

Numéro 01-2119457558-25-XXXX

d'enregistrement

Concentration	>=	10	<	20	%
---------------	----	----	---	----	---

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
--------------	------

Eye Irrit. 2	H319
--------------	------

STOT SE 3	H336
-----------	------

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

30 % et plus:

agents de surface non ioniques

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Aucune mesure particulière nécessaire.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. Aucune mesure particulière nécessaire.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes.

Traitement chez un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Nom commercial : ecosol BRITE S

Numéro de la matière: SUB302021180000

Version : 7 / EU

Date de révision: 26.04.2017

the date of issue: 09.03.07

remplace la version : 6 / EU

Date d'impression 27.07.17

nécessaires**Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Compatible avec tous les produits extincteurs habituels.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucuns connus.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol très glissant suite au déversement du produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Eliminer les restes avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Température de stockage recommandée**Valeur \geq 5 \leq 25 °C**Stabilité au stockage**

Nom commercial : ecosol BRITE S

Numéro de la matière: SUB302021180000

Version : 7 / EU

Date de révision: 26.04.2017

the date of issue: 09.03.07

remplace la version : 6 / EU

Date d'impression 27.07.17

Durée de stockage: 3 ans

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver sous clef et hors de portée des enfants. Conserver les récipients hermétiquement fermés, ouvrir et manipuler avec précaution.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Liquide de rinçage pour lave-vaisselle et lave-verre.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Autres données**

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Eviter le contact prolongé et intensif avec la peau. Protéger la peau en appliquant une pommade. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs

Protection des mains

Pendant le contact il faut utiliser des gants de protection

Matériau approprié	butyle		
Épaisseur du gant	=	0,5	mm
Temps de pénétration	>=	120	min
Matériau approprié	nitrile		

z.B.: BRILLANT nitrilX-TREME, Art.-Nr. 4451001000 oder BRILLANT nitrilSTYLE, Art.-Nr. 4451001300

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	Liquide, limpide				
Couleur	jaune				
Odeur	odeur spécifique au produit				
valeur pH					
Valeur	env.	1,6	à	2,1	
Concentration/H ₂ O		100		%	
température		20		°C	
Remarque	acide				
Valeur		3,0			
Concentration/H ₂ O		100		g/l	
Point de congélation					
Valeur	env.	-4	à	4	°C
Point de sublimation					

Nom commercial : ecosol BRITE S

Numéro de la matière: SUB302021180000
the date of issue: 09.03.07Version : 7 / EU
remplace la version : 6 / EUDate de révision: 26.04.2017
Date d'impression 27.07.17

Remarque non déterminé

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur env. 100 °C

Point d'éclairValeur env. 31 °C
méthode closed cup**Taux d'évaporation**

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

inflammabilité (solide, gaz)

Ne s'enflamme pas

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité de vapeur

Remarque non déterminé

DensitéValeur env. 1,075 g/cm³
température 20 °C**Hydrosolubilité**

Remarque entièrement miscible

solubilité(s)

Remarque non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

température d'auto-inflammabilité

Remarque non déterminé

Indice de combustion

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

Viscosité**dynamique**Valeur env. 130 mPa.s
température 20 °C**Propriétés comburantes**

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

9.2. Autres informations**Masse volumique apparente**

Remarque non déterminé

La densité après le tassement

Remarque non déterminé

Teneur en solide

Remarque non déterminé

Nom commercial : ecosol BRITE S

Numéro de la matière: SUB302021180000
the date of issue: 09.03.07Version : 7 / EU
remplace la version : 6 / EUDate de révision: 26.04.2017
Date d'impression 27.07.17**La concentration de la saturation**

Remarque non déterminé

Critique point

Remarque non déterminé

La constante de dissociation

Remarque non déterminé

Tension superficielle

Remarque non déterminé

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réagit au contact des impuretés.

10.2. Stabilité chimique

Protéger de la chaleur et du froid extrêmes.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à une température ne dépassant pas 30 °C.

température de décomposition

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****ALCOHOL, C12/C15, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED**Espèces rat
DL50 > 2000 mg/kg
Source Données du fabricant**Propane-2-ol**Espèces rat
DL50 = 5280 mg/kg
méthode OCDE 401
Source Données du fabricant**Acide citrique anhydre**Espèces rat
DL50 = 3000 mg/kg
Source Données du fabricant**fatty alcohol alkoxyate 4**

Nom commercial : ecosol BRITE S

Numéro de la matière: SUB302021180000

Version : 7 / EU

Date de révision: 26.04.2017

the date of issue: 09.03.07

remplace la version : 6 / EU

Date d'impression 27.07.17

Espèces	rat	
DL50	> 2000	mg/kg
Source	Données du fabricant	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**Propane-2-ol**

Espèces	lapin	
DL50	> 13900	mg/kg
méthode	OCDE 402	
Source	Données du fabricant	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Propane-2-ol**

Espèces	rat	
CL 50	> 25	mg/l
Durée d'exposition	= 6 h	
méthode	OCDE 403	
Source	Données du fabricant	

Corrosion/irritation cutanée

évaluation irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation irritant

sensibilisation

évaluation non sensibilisant

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque non déterminé

Mutagénicité

Remarque non déterminé

Toxicité pour la reproduction

Remarque non déterminé

Cancérogénicité

Remarque non déterminé

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque non déterminé

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Données toxicologiques spécifiques à ce produit ne sont pas connues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****ALCOHOL, C12/C15, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED**

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)		
CL 50	= 0,1	à 1	mg/l
Durée d'exposition	= 96	h	
Source	Données du fabricant		

fatty alcohol alkoxylate 4

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)		
CL 50	= 1	à 10	mg/l

Nom commercial : ecosol BRITE S

Numéro de la matière: SUB302021180000

Version : 7 / EU

Date de révision: 26.04.2017

the date of issue: 09.03.07

remplace la version : 6 / EU

Date d'impression 27.07.17

Durée d'exposition = 48 h
Source Données du fabricant

Propane-2-ol

Espèces cyprins dorés (*Leuciscus idus*)
CL 50 8970 à 9280 mg/l
Durée d'exposition 48 h
Source IUCLID

Acide citrique anhydre

Espèces cyprins dorés (*Leuciscus idus*)
CL 50 = 440 à 760 mg/l
Durée d'exposition = 96 h
Source Données du fabricant

Toxicité pour les daphnies (Composants)**ALCOHOL, C12/C15, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED**

CE50 = 1 à 10 mg/l
Durée d'exposition = 48 h
Source Données du fabricant

fatty alcohol alkoxylate 4

CL 50 = 1 à 10 mg/l
Durée d'exposition = 48 h
Source Données du fabricant

Propane-2-ol

Espèces *Daphnia magna*
CE50 9714 mg/l
Durée d'exposition 24 h
Source IUCLID

Acide citrique anhydre

Espèces *Daphnia magna*
CE50 = 120 mg/l
Durée d'exposition = 72 h
Source Données du fabricant

Acide citrique anhydre

Espèces *Entosiphon sulcatum*
EC5 = 485 mg/l
Durée d'exposition = 72 h
Source Données du fabricant

Toxicité pour les algues (Composants)**ALCOHOL, C12/C15, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED**

CE50 = 0,1 à 1 mg/l
Durée d'exposition = 72 h
Source Données du fabricant

Propane-2-ol

Espèces *Scenedesmus quadricauda*
LOEC 1800 mg/l
Durée d'exposition 7 d
Source IUCLID

Acide citrique anhydre

IC5 = 640 mg/l
Durée d'exposition = 7 Days
Source Données du fabricant

Acide citrique anhydre

Espèces *Microcystis aeruginosa*
IC5 = 80 mg/l

Nom commercial : ecosol BRITE S

Numéro de la matière: SUB302021180000
the date of issue: 09.03.07Version : 7 / EU
remplace la version : 6 / EUDate de révision: 26.04.2017
Date d'impression 27.07.17Durée d'exposition = 8 Days
Source Données du fabricant**Toxicité pour les bactéries (Composants)****ALCOHOL, C12/C15, ETHOXYLATED, PROPOXYLATED**Espèces Pseudomonas putida
CE 10 > 1000 mg/l
Source Données du fabricant**fatty alcohol alkoxyate 4**Espèces boue activée
> 1000 mg/l**Propane-2-ol**Espèces Pseudomonas putida
LOEC 1050 mg/l
Durée d'exposition 16 h
Source IUCLID**Acide citrique anhydre**Espèces Pseudomonas putida
IC5 > 10000 mg/l
Durée d'exposition = 16 h
Source Données du fabricant**12.2. Persistance et dégradabilité****Indications générales**

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

non déterminé

12.6. Autres effets néfastes**Indications générales**

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Nom commercial : ecosol BRITE S

Numéro de la matière: SUB302021180000

Version : 7 / EU

Date de révision: 26.04.2017

the date of issue: 09.03.07

remplace la version : 6 / EU

Date d'impression 27.07.17

Code de déchets CEE 20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses
Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID****14.1. Numéro ONU**

UN 1987

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ALCOOLS, N.S.A. (Propane-2-ol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

Carte pour désignation du danger 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

Quantité limitée 5 I

Les catégories de transport 3

14.5. Dangers pour l'environnement

-

Code de restrictions en tunnels D/E

**Transport maritime IMDG/GGVSee****14.1. Numéro ONU**

UN 1987

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ALCOHOLS, N.O.S. (Propan-2-ol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin

14.5. Dangers pour l'environnement

-

Transport aérien**14.1. Numéro ONU**

UN 1987

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ALCOHOLS, N.O.S. (Propan-2-ol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement

Nom commercial : ecosol BRITE S

Numéro de la matière: SUB302021180000

Version : 7 / EU

Date de révision: 26.04.2017

the date of issue: 09.03.07

remplace la version : 6 / EU

Date d'impression 27.07.17

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Autres informations

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non déterminé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

30 % et plus: ***

agents de surface non ioniques

5 % ou plus, mais moins de 15 %: ***

polycarboxylates

COV

COV (CH)	=	10	%
COV (CE)	=	10	%

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications / suppléments: Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées par un étoile (*) à gauche de la page.

mentions de danger H-de la rubrique 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Civil Aviation Organization

Nom commercial : ecosol BRITE S

Numéro de la matière: SUB302021180000
the date of issue: 09.03.07

Version : 7 / EU
remplace la version : 6 / EU

Date de révision: 26.04.2017
Date d'impression 27.07.17

CAS: Chemical Abstracts Service
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
VOC: Volatile Organic Compound
NOEL: No observable effect level
NOEC: No observable effect concentration
LD: Lethal dose
LC: Lethal concentration
REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals
IMO: International Maritime Organization
DNEL: Derived no effect level
PNEC: Predicted no effect concentration
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
EC: European Community
EU: European Union
GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals
MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
INCI: International Nomenclature of Cosmetic Ingredients
UN: United Nations

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

